

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° No 296.-08-1913 du 28 août 1913, promulguant

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 août 1913

Numéro JO  
n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro  
31 août 1913

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 17. avril 1907 concernant la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce

**Vu** le décret du 18 juillet 1913, rendant la dite loi applicable dans les colonies françaises et pays de protectorat dépendant du ministère des colonies

**Vu** l'arrêté de ce jour. promulguant le décret susvisé dans la Colonie

**Vu** la dépêche ministérielle n° 356 en date du 31 juillet 1913 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulguée à la Côte Française des Somalis pour y être appliquée suivant sa forme et teneur, la loi du 17 avril 1907 concernant la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. BONHOURE.**